



## Nuisance d'activité devant chez nous

Par **saori21**, le **01/04/2016** à **11:21**

bonjour,nous habitons une maison dans une impasse et nous sommes les seuls, une grange se situe devant notre maison a environ 4m de distance mais decaler sur la droite et donne sur notre jardin, il y a un retrecissement de la voie pour y accéder ,car nous avons une dependance deja existante lors de l'achat de la maison qui "grignote"et reduit le passage,cette dependance nous sert d'entrée pour acceder a notre maison,le soucis c'est que le propriétaire de la grange a preter(donc n'appartient pas au maçon et n'est pas un local professionnel) celle-ci a un artisan maçon pour qu'il y mette du materiel professionnel qu'il utilise au quotidien,il vient avec 1 voir 2 ou 3 vehicule le matin entre 7h30 et 8h (6h cet été)ainsi qu'a d'autre moment de la journée,le matin l'arrivé du ou des vehicules fait du bruit ainsi que le chargement du materiel type echaffaudage ou machine a moteur,mes enfants sont reveiller tot, de plus a 2 reprise une de mes filles a failli se faire renverser par un de leur vehicule qui passait a 60cm de notre entrée lorsqu'elle sortait pour allez al'ecole et ils ne ralentisse pas devant la maison: quel sont nos droits que peut on faire